

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025 de Vallée de Joux Tourisme**

**Date :** Mercredi 25 juin 2025 à 19h00

**Lieu :** Manufacture Jaeger-LeCoultre

**Présidence :** Bertrand Meylan

**Présents :** 81 personne présentes

**Excusés :** 27 personnes excusées

### **Ordre du jour :**

1. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 19 juin 2024
2. Rapport du Président
3. Rapport d'activités 2024 du Directeur
4. Comptes 2024
  - Rapport du Directeur
  - Rapport de la Fiduciaire
5. Validation des cotisations 2026
6. Modification des statuts, Art. 2
7. Élections au Comité
8. Projets et activités en cours
9. Divers et propositions individuelles

### **0. Préambule**

Bertrand Meylan souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette Assemblée Générale ordinaire et remercie chaleureusement la Manufacture Jaeger-LeCoultre pour la mise à disposition de la salle Atmos, ainsi que l'apéritif qui suivra dans leur restaurant d'entreprise. Il passe ensuite la parole à Joël Meylan, Directeur infrastructure et services généraux de la Manufacture Jaeger-LeCoultre pour un mot de bienvenue.

Joël Meylan relève que Jaeger-LeCoultre, avec l'accueil de cette soirée, participe d'une certaine manière au développement touristique de la région. Son message se termine par la diffusion d'une vidéo mettant en valeur le savoir-faire de la Grande Maison.

Bertrand Meylan remercie Joël Meylan pour ses quelques mots et poursuit avec la partie statutaire. Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale a été convoquée par invitation personnelle à chacun des membres et par une annonce dans La Feuille du 5 juin 2025.

Pour assurer le bon déroulement des votations du jour, deux scrutateurs doivent être désignés. Anne Witzig et Fabrice Audemars sont proposés et acceptés par l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite détaillé. Celui-ci étant accepté tel que présenté, l'assemblée s'ouvre à 19h10.

### **1. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 19 juin 2024**

Le PV de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité, sans demande de modification, avec remerciements à son auteur.

### **2. Rapport du Président**

Bertrand Meylan présente avec satisfaction les résultats de l'année 2024, le deuxième meilleur exercice en termes de nuitées hôtelières, juste derrière l'année record de 2023.

Mais 2024 a aussi été une année charnière pour Vallée de Joux Tourisme avec le déménagement dans de nouveaux locaux multiservices au Pont, marquant un nouveau départ et donnant un signal fort de la volonté de l'Office du Tourisme d'avancer, d'innover et de se rapprocher du terrain.

Dans la continuité de ce changement, une réflexion stratégique importante a été engagée quant à la priorisation des projets envisagés. Une feuille de route regroupant 19 projets a été établie. Ceux-ci sont issus d'initiatives internes, de propositions de la population ou d'idées en cours de maturation et s'organisent autour de trois axes principaux : dynamiser la demande touristique, renforcer la présence numérique de la destination et améliorer l'expérience sur le territoire. Tous les projets s'inscrivent dans une vision à long terme mêlant innovation, durabilité et ancrage local.

Il finit par remercier le Comité et l'ensemble des collaborateurs de Vallée de Joux Tourisme pour leur engagement, leur professionnalisme et leur esprit d'équipe. Il adresse également un merci tout particulier à Cédric Paillard, Directeur, avec qui les échanges ont été nombreux et constructifs.

### **3. Rapport d'activités 2024 du Directeur**

Le Président passe la parole à Cédric Paillard, Directeur, pour la présentation du rapport d'activités. Il revient sur 12 sujets qui ont ponctué les 12 mois de l'année 2024 :

- Ski alpin
- Ski de fond
- Travaux administratifs
- Édition de documents
- Nuitées hôtelières
- Campagnes publicitaires
- Travaux au Pont
- Chiffres-clés
- Parahôtellerie
- Nouvelle identité visuelle
- Déménagement au Pont
- Fréquentation du mois de décembre

Le rapport d'activités est à retrouver dans son intégralité dans la brochure distribuée à tous les participants, ainsi que sur le site internet de Vallée de Joux Tourisme, dans l'« Espace Membres » : [myvalleedejoux.ch/membres](http://myvalleedejoux.ch/membres).

Bertrand Meylan met le rapport d'activités 2024 en discussion. La parole n'étant pas demandée, le rapport est mis en votation et accepté à main levée, à l'unanimité.

### **4. Comptes 2024**

Bertrand Meylan laisse à nouveau la parole à Cédric Paillard pour la lecture et le commentaire des comptes 2024. Ce dernier passe en revue le bilan, puis les comptes de pertes et profits. Le résultat d'exploitation affiche une perte de CHF 1'591.92.

Une fois la présentation terminée, Bertrand Meylan passe la parole à Charles Fontannaz de la Fiduciaire VSF Audit SA, pour la lecture des conclusions de son rapport. Il recommande d'accepter les comptes tels que présentés et invite le Président à les mettre en votation.

Bertrand Meylan ouvre la discussion sur les comptes 2024.

Jehan Cellier souhaite avoir des informations sur les recettes liées aux prestations postales fournies.

Cédric Paillard ne peut pas communiquer de chiffres, cela reste confidentiel, mais les montants ne sont pas conséquents. La rémunération comprend un montant fixe par mois auquel s'ajoute une commission sur chaque transaction.

La parole n'étant plus demandée, Bertrand Meylan procède à la votation. Les comptes 2024 sont acceptés à main levée, à l'unanimité.

Bertrand Meylan propose à l'assemblée de reconduire le mandat de VSF Audit SA pour l'exercice 2025. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **5. Validation des cotisations 2026**

Bertrand Meylan présente la proposition du Comité de Vallée de Joux Tourisme de reconduire les montants actuellement en vigueur, sans modification :

- Membres individuels et chalets d'alpage : CHF 40.-
- Petites et moyennes entreprises, associations à but non lucratif : CHF 70.-
- Buvettes, chambres d'hôte, campings, appartements de vacances, musées, etc : CHF 100.-
- Entreprises, commerçants, artisans, garages, etc : CHF 130.-
- Restaurants : CHF 200.-
- Téléskis : CHF 260.-
- Banques : CHF 330.-
- Hôtels : CHF 350.-

La cotisation à la carte d'hôte ValPass dont les hébergeurs s'acquittent n'est pas comprise dans ces montants.

Une proposition d'ajustement devait initialement être présentée. Toutefois, n'étant pas encore aboutie ni suffisamment consolidée, elle sera retravaillée au cours des prochains mois. Une version affinée et cohérente sera soumise lors de l'Assemblée Générale 2026.

Bertrand Meylan procède à la mise en votation. Les montants proposés sont acceptés à main levée, à l'unanimité.

## **6. Modification des statuts, Art. 2**

À la suite du déménagement de Vallée de Joux Tourisme du Sentier au Pont, le siège de l'association doit être changé.

Le Comité de Vallée de Joux Tourisme propose la modification suivante.

### **ART. 2. Siège**

~~L'Association a son siège à Le Sentier (VD).~~

**L'Association a son siège à Le Pont (VD).**

Cette modification est acceptée à main levée, à l'unanimité.

## 7. Élections au Comité

Deux membres du Comité ont officiellement remis leur démission et doivent ainsi être remplacés. Il s'agit de Jean-Louis Reymond auquel un hommage sincère est rendu après 25 années d'engagement au sein du Comité de Vallée de Joux Tourisme, et d'Evan Lumignon qui est également remercié après trois années d'activité. Un cadeau leur est remis sous des applaudissements nourris.

Pour faire suite à ces démissions, une rocade interne et deux nouvelles nominations sont proposées à l'assemblée :

- Nomination de **Grégory Lavorel** comme représentant « **Nature, sports et loisirs** », qui représentait jusqu'à présent la « Vie locale et culturelle ». Son activité professionnelle dans la vente et la location de matériel de sport, ainsi que son implication au sein du Conseil d'administration du Télésiège des Mollards justifient cette proposition.
- Nomination de **Fabien Honsberger**, nouveau Président des Rencontres Musicales de la Vallée de Joux, comme représentant « **Vie locale et culturelle** ».
- Nomination de **Lea Blunsch**, gérante de l'Hôtel du Cygne, comme représentante « **Hébergement et gastronomie** ».

Tous trois sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'Assemblée.

Bertrand Meylan souhaite la bienvenue à Lea Blunsch et Fabien Honsberger au sein du Comité, et plein succès à Grégory Lavorel dans ses nouvelles fonctions.

## 8. Projets et activités en cours

Bertrand Meylan passe la parole à Cédric Paillard pour la présentation des principaux projets en cours.

Cédric Paillard commence par dresser un bilan des premiers mois d'ouverture au Pont. Les retours sont positifs et la fréquentation est conforme aux attentes, avec une bonne complémentarité saisonnière entre les clientèles postale et touristique.

Cinq nouveautés sont ensuite évoquées :

- Enrichissement du ValPass
  - o Désormais, la ligne de bus 613 est gratuite entre Le Brassus et le Mont d'Orzeires pour les détenteurs de la carte d'hôte.
  - o Sur présentation du ValPass auprès d'un restaurant partenaire, une attention gratuite est remise au client. Le restaurateur est libre d'offrir ce qu'il souhaite.

- Vallée de Joux Tourisme gère désormais les réservations de groupes pour les croisières privées du bateau Le Caprice II.
- Un nouveau sentier didactique sera inauguré en octobre sur le thème « Les arbres, entre visible et invisible ». Il se trouvera au départ du refuge Apollo, en remplacement de l'actuel Sentier du Mas des Grandes Roches.
- Le nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Suite au déménagement au Pont et à l'engagement de personnel supplémentaire, le budget de fonctionnement de Vallée de Joux Tourisme présente cette année une augmentation d'environ CHF 200'000.-.
- Une page consacrée au tourisme équestre est désormais en ligne sur le site myvalleedejoux.ch et le personnel d'accueil de Vallée de Joux Tourisme est à présent en mesure de transmettre des adresses de boîtes de vacances, ainsi que des suggestions de randonnées.

Bertrand Meylan remercie Cédric Paillard pour ce tour d'horizon et relève que les perspectives de développement ne manquent pas.

## **9. Divers et propositions individuelles**

Bertrand Meylan repasse la parole à Cédric Paillard pour présenter les deux propositions qui ont été reçues dans le délai statutaire.

- 1) En date du 7 juin 2025, Anne Descuves, propriétaire d'une chambre d'hôte, a envoyé un email contenant deux propositions individuelles :

*En vue de la prochaine Assemblée générale, je souhaite faire deux propositions :*

- *Le délai d'annulation des réservations dans les chambres d'hôtes est très court. La relocation est difficile dans des délais si courts et le dédommagement est faible. De ce fait, je propose de nouvelles conditions plus avantageuses. Vous trouverez le document ci-joint.*
- *Les flyers des chambres d'hôtes pourraient-ils être visibles pour les visiteurs de l'office du tourisme*

*En vous remerciant pour votre attention, je reste à votre disposition et vous envoie mes meilleures salutations*

*Anne DESCUVES*

Une réponse écrite lui a été adressée en date du 16 juin 2025. Celle-ci exposait les raisons de l'adoption des conditions générales d'annulation actuelles, visant à être attractif avec des conditions d'annulation souples. Les trois propriétaires

concernés seront cependant contactés ces prochains mois pour une éventuelle révision de ces conditions pour l'année 2026.

En ce qui concerne les dépliants, tous les documents édités par les membres de Vallée de Joux Tourisme sont volontiers acceptés, mais ils ne sont pas forcément disposés sur les présentoirs. Ils sont en revanche distribués selon les demandes et besoins des visiteurs.

2)



**B. Mouquin**  
**Chez Grosjean 40**  
**1346 Les Bioux**  
Tél : 021 / 845 54 04  
079 / 508 70 75  
Fax : 021 / 845 54 21

RECU LE 18 JUIN 2025  
Les Bioux, le 17. juin 2025

Recommandé

Office du tourisme  
Vallée de Joux  
Rue de la Poste 13  
CH – 1342 Le Pont

**Objet : Places de parcs au bord du lac et aux 3 Suisses, au Bioux**

**Référence : Assemblée Générale de L'OTVJ du 25 juin 2025**

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

En tant qu'habitant et amateur de notre belle région, je me permets de vous faire part de mon inquiétude concernant les places de stationnement payantes mises en place récemment au bord du lac.

Cette décision, bien qu'elle puisse répondre à des considérations budgétaires ou logistiques, me semble contre-productive du point de vue touristique. L'accès au bord du lac, lieu emblématique prisé par les familles, promeneurs et visiteurs de passage, devrait être encouragé, non pénalisé. Imposer un tarif de stationnement à cet endroit-clé contribue à créer une image peu accueillante, voire dissuasive, de notre commune. On parle de surtourisme et j'ai l'impression que nous sommes dans un cas de sous tourisme.

Je suis convaincu que notre attractivité touristique repose aussi sur l'hospitalité et la facilité d'accès à nos espaces naturels. En rendant ce stationnement à nouveau gratuit, nous offririons un geste fort en faveur d'un tourisme local plus inclusif et convivial.

Il faut savoir que depuis l'instauration de ces taxes de parking, il n'y a, quasi, plus personne qui se parque au bord du lac, pour ainsi profiter de notre belle Vallée.

**Je vous remercie par avance de transmettre et faire pressions auprès de la Commune et d'envisager une concertation avec les habitants et acteurs du tourisme. Je reste bien entendu à disposition pour en discuter davantage ou contribuer à cette réflexion.**

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Bertrand Mouquin

Nous avons également reçu en date du 17 juin un courrier recommandé de Bertrand Mouquin, exploitant du Camping à la Ferme, au sujet de la problématique des places de parking payantes aux Bioux :

Cédric Paillard : L'Office du Tourisme est aux premières loges pour constater les problématiques liées aux parkings payants, avec des réclamations presque tous les jours à ce sujet, notamment de la part des visiteurs étrangers. La politique relative aux parkings n'est pas de son ressort, mais il est à disposition pour participer à de futures discussions à ce sujet en relayant les retours constatés sur le terrain.

Bertrand Mouquin remercie Cédric Paillard pour cette réponse et précise qu'il n'a pas rédigé ce courrier dans un but de polémique, mais pour provoquer une réflexion impliquant la Commune et les partenaires touristiques.

Conformément à l'article 13 des statuts, aucune autre demande écrite 7 jours avant l'assemblée n'ayant été reçue, aucune proposition ne pourra être suivie d'une votation. Le champ des divers est néanmoins ouvert.

**Olivier Meylan :** Le Ski nautique & Wakeboard Club du Lac de Joux souhaite mettre à disposition sa webcam pour une publication sur le site myvalleedejoux.ch.

Aurélie Brocard : Celle-ci faisait partie des webcams relayées jusqu'au changement de site internet. Depuis, elle ne peut plus être diffusée en raison de son hébergement sur une adresse non sécurisée (protocole http et non https) qui n'est plus prise en charge par le site de l'Office du Tourisme.

**Georges Verdon :** Beaucoup de monde circule à vélo, parfois même avec des remorques pour enfants, sur la passerelle entre Les Bioux et L'Orient. Cela engendre des situations dangereuses, car la passerelle n'est pas large. Est-ce qu'il est juste que les vélos sont officiellement interdits ? Si c'est le cas, est-ce que la signalétique peut être clarifiée ?

Cédric Paillard : C'est effectivement une interdiction totale des véhicules qui est en vigueur sur ce tronçon. Le non-respect de celle-ci a déjà été signalé à l'Office du Tourisme. Le personnel d'accueil informe les visiteurs de cette réglementation lorsque les discussions s'orientent sur les possibilités à vélo autour du lac. Par ailleurs, aucun tracé pour vélo/VTT mis en avant n'emprunte ce chemin, tous passent par la route cantonale.

Bertrand Meylan souligne qu'il est difficile de mettre en place une signalétique plus claire. Concernant la largeur de la passerelle, les Communes n'avaient pas eu l'autorisation de construire une installation plus large pour des motifs en lien avec la biodiversité.

Christophe Bifrare pense également que la signalétique en place n'est pas à mettre en cause. La seule manière de s'assurer du respect de celle-ci serait de réprimander les cyclistes qui passent outre l'interdiction.

**Marianne Meylan :** Est-ce qu'il est autorisé de faire du canoë en remontant L'Orbe ?

Aurélie Brocard répond que c'est en tout cas interdit depuis le lac, car l'embouchure est protégée.

Joël Meylan, président du PEHVO (Association pour la Protection des Eaux de la Haute-Vallée de L'Orbe), précise qu'il n'y a aucune interdiction sur L'Orbe elle-même.

**Anne Descuves :** Est-ce qu'il existe des collaborations entre Vallée de Joux Tourisme et le Parc Jura vaudois ?

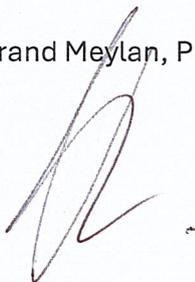
Bertrand Meylan explique que le Directeur du Parc siège au Comité de Vallée de Joux Tourisme et que Cédric Paillard participe à plusieurs groupes de travail coordonnés par le Parc. Les échanges entre les deux structures sont donc réguliers et la relation est excellente.

**Laurent Tièche :** Est-ce que l'interdiction de se garer sur la parcelle en face de la Brasserie des Combières, très prisée des vans et camping-cars, est définitive ?

Christophe Bifrare confirme qu'il s'agit de la volonté ferme du propriétaire du terrain et que la mise à ban sera prochainement visible sur place.

La parole n'étant plus demandée, Bertrand Meylan lève la séance à 20h30.

Bertrand Meylan, Président



Aurélie Brocard, auteure du PV

